

AVIS PUBLIC

La Municipalité de Saint-Édouard est à la recherche de résident(e)s intéressé(e)s à devenir membres du Comité consultatif en Urbanisme pour un mandat de deux (2) années.

« **Article 3** du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme

Le comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogations mineures conformément à l'article 145.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

Si l'aménagement et le développement de votre municipalité vous intéressent, nous vous invitons à poser votre candidature et expliquer les raisons pour lesquelles vous désirez devenir membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

Vous avez jusqu'à **samedi 29 février 2020** pour nous faire parvenir votre candidature par courriel à l'adresse urbanisme@saintedouard.ca ou par téléphone au 450-454-6333, poste 23.

Donné à Saint-Édouard, ce 28 janvier 2020.



Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier